

Lisez le journal numérique
sur le site : lindependant.org

L'indépendant

HEBDOMADAIRE

667 DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 * 31ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500



Proces 28 sept 2009

Le Gl. Sanoh, ex-CEMGA révèle à la barre que 4 camions militaires ont embarqué 155 corps

Les partisans du RPG défilent
**Un appel vibrant pour le retour
d'Alpha Condé et la libération
des dignitaires détenus**

P.4

Scandale carcéral à Conakry
**Plus de 1500 détenus à la
Maison Centrale, certains
sans dossiers...**

P.10

Armées
**Cascade de limogeages et de
radiations au sein de
la Grande muette !**

P.3

Mouvement syndical

P.10



**L'accord historique
qui évite la grève
générale en Guinée**

Présidentielles imminentes

L'UFDG dresse ses plans pour accompagner le futur vainqueur



Les coulisses politiques guinéennes sont agitées alors que l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) se prépare activement pour le retour annoncé de son leader, Cellou Dalein Diallo. Lors d'une conférence de presse tenue à la maison commune des journalistes ce mardi 14 novembre 2023, Joachim Baba Milimouno, responsable de la cellule de communication du parti, s'est exprimé sur les circonstances entourant le statut actuel d'exil de leur président.

« Empêché de participer aux obsèques de son ami, le premier ministre malien, Soumaila Cissé, et manquant de nombreux autres rendez-vous, Cellou Dalein

Diallo a décidé de voyager après avoir récupéré son titre de voyage. Son absence prolongée a été alimentée par des citations créées de toutes pièces, justifiant ainsi l'étiquette d'exil. Initialement, son voyage était lié à des engagements diplomatiques et politiques. Aujourd'hui, il est en exil », a rappelé Milimouno devant la presse.

Par ailleurs, le secrétaire général du Comité National des Jeunes de l'UFDG a abordé les élections à venir pendant cette période de transition politique. Il a assuré que le parti soutiendra le vainqueur des prochaines élections, mais a souligné que s'ils remportent la victoire, ils garantissent l'installation de leur leader.

« Le procès fait à M. Cellou Dalein Diallo est le même procès fait à la démocratie. Si notre leader est élu, nous sommes prêts à laisser nos peaux pour assurer son installation. C'est une question de respect des principes démocratiques que nous défendons », a déclaré le Dr. Thierno Ismaël Doukouré.

Le secrétaire général a également souligné que les leçons du passé ont été apprises, et que la candidature de Cellou Dalein Diallo n'est pas seulement une affaire personnelle, mais une question cruciale pour la nation, la jeunesse et tous les citoyens. Il a conclu en affirmant que si Cellou Dalein est élu, personne d'autre ne prendra place au palais présidentiel en dehors de lui.

En cette semaine de célébration des 16 ans de leadership de Cellou Dalein Diallo à la tête du parti, l'UFDG affiche une détermination inébranlable dans sa quête pour le retour de son leader et la défense des principes démocratiques en Guinée.

Souleymane Bah

Éclats de Justice

Le retour sous tension des massacres du 28 septembre 2009 en Guinée



Ce lundi 13 novembre, Conakry s'ébranle alors que le procès des odieux massacres du 28 septembre 2009 reprend sous des tensions palpables. Bien que l'ancien président soit assis dans le box des accusés, l'absence de Claude Pivi, en fuite depuis le 4 novembre, plane comme une ombre sur la salle d'audience. Dans les neuf jours qui ont suivi la tentative d'évasion de Moussa Dadis Camara et de quatre de ses complices, le tribunal est désormais enveloppé d'une surveillance intensive.

Dans un climat tendu, le procès reprend, mettant en scène le jour où au moins 156 personnes ont été tuées, des centaines blessées, et 109 femmes violées, selon le rapport d'une commission d'enquête mandatée par l'ONU. La suspension de trois semaines, d'abord sollicitée par le parquet pour se préparer aux témoignages, puis prolongée en raison d'une grève des avocats, n'a fait qu'accroître l'attente.

Sous un dispositif de

sécurité renforcé, le tribunal criminel de Dixinn se prépare à interroger une trentaine de témoins, marquant une nouvelle étape après les interrogatoires des onze accusés et de plus de 130 parties civiles au cours de l'année écoulée. Cependant, la spectaculaire opération du commando armé à la maison centrale de Conakry pèse lourd dans les esprits.

Malgré les menaces proférées contre certains avocats des accusés, le lundi est le jour des témoins. Les regards se tournent vers Moussa Dadis Camara, Tiegboro Camara, et Blaise Goumou, présents sur le banc des

accusés. En revanche, l'absence de Claude Pivi, toujours en cavale, crée une tension supplémentaire. L'armée est en alerte, et le ministère de la Justice offre une récompense de 500 millions de francs guinéens (50 000 euros) à quiconque pourrait faciliter sa capture.

Le barreau de Guinée, dans un communiqué, souligne les menaces pesant sur certains avocats et en appelle à l'État pour assurer leur protection. La reprise du procès s'annonce explosive, entre la quête de justice et les défis sécuritaires qui planent sur cette affaire cruciale.

Algassimou L Diallo

Billet

Une ménagère de Conakry éclate de colère : « je serais membre du gouvernement, j'aurais demandé de raser Bambeto et Cosa qui sont le quartier général des loubards de la capitale, on ne peut pas circuler librement à cause d'eux. » Comprendons que ceux et celles qui pensent ainsi ne savent pas que c'est la mal gouvernance qui crée et entretient ces ghettos de la violence.

Walaoulou BILIVOGUI

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya

Commune de Ratoma

servicecommercial@lindependant.org

Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18 Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO: 628.85.84.18 Email:

alphaamadoudiallo@lindependant.org

lindependantguinee@gmail.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO

Amadou Tidiane DIALLO

Aïssatou Sadio BAH

Collaborateur

Algassimou L DIALLO

Oumar CAMARA

Abdoul Chaolis DIALLO

Saliou KEITA

P.A.O

G. SOUMAORO

Tél. (+224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le Scribe

Lisez le journal numérique sur le site

https://lindependant.org

Armées

Cascade de limogeages et de radiations au sein de la Grande muette !

Dans un décret lu à la télévision nationale ce mardi 14 novembre 2023, le chef de la junte militaire au pouvoir, le Colonel Mamadi Doumbouya, a procédé à la radiation de quatre officiers supérieurs des effectifs de l'armée guinéenne.

Voici la liste :

- 1- Ppé Bilivogui, Colonel de la Marine ;
- 2- Ibrahima Sory Sangaré, Commandant DAN ;
- 3- Sékou Mansaré, Lieutenant ASFAG ;
- 4- Abass Touré, Lieutenant BQG

Par ailleurs, dans un autre décret, Doumbouya a limogé le coordonnateur général du renseignement en Guinée, Ansoumane Camus Camara, désormais remplacé par le colonel Sékou Tidiane Camara.

Ces décisions surviennent 10 jours après l'évasion spectaculaire de prisonniers



militaires de la maison centrale de Conakry. Si le capitaine Moussa Dadis Camara et les colonels Moussa Tiegboro Camara et Blaise Gomou ont été rattrapés et ramenés à la Maison d'arrêt

centrale de Conakry, le colonel Claude Pivi est toujours en cavale.

A noter que Tiegboro, Gomou et Pivi ont tous été radiés de l'armée par Doumbouya après les incidents graves du 4 novembre 2023.

Alpha Amadou Diallo

Renouvellement cartes grises

Le gouvernement donne les raisons de son « niet » opposé aux syndicalistes

Les syndicalistes guinéens ont mis sur la table de négociations l'affaire du renouvellement des cartes grises, jugées trop onéreuses et hors de portée du fonctionnaire moyen. Le gouvernement a refusé d'accéder à cette requête. Voici les raisons.



« Comme vous le savez, il y a un protocole qui a déjà été signé entre le ministère des transports et les fédérations syndicales du secteur des transports. Dans ce protocole d'accord, il y a des mesures qui ont déjà été prises pour la baisse du coût de ces titres de transport, il y a des mesures qui ont été prises pour le report du contrôle. Ce que nous avons dit avec nos partenaires, c'est que ces ac-

cords trouvés doivent être considérés comme des acquis. Donc pour nous, dans la plateforme revendicative du mouvement syndical, nulle part il n'est écrit ou con-signé qu'il faut surseoir à un quelconque contrôle. D'autant plus que, comme nous l'avons dit, on renvoie cette question-là à l'accord qui a été trouvé.

Le protocole qui est déjà signé entre le syndicat sectoriel des transports et le ministère sectoriel du gouvernement qui s'occupe des transports. Pourquoi quand vous avez un acquis, vous voulez le remettre en cause ? On prend les accords

comme étant des acquis et les discussions qui viendront ultérieurement, c'est pour améliorer les acquis.

Nous, nous ne sommes pas là pour remettre en cause ces acquis. Quand on a un acquis, c'est une marche, et quand on veut avancer, on s'appuie sur cette marche pour gravir d'autres marches.

Mais on ne remet pas en cause ce qui est déjà acquis », a expliqué aux journalistes Aboubacar Kourouma, secrétaire général du ministère du Travail et de la Fonction publique.

Alpha Amadou Diallo

Les coulisses du pouvoir

Les trois raisons du déplacement de Dadis à Labé révélées...

Dans le cadre du procès du massacre du 28 septembre 2009, Tibou Kamara, ancien ministre chargé de la communication du capitaine Dadis et du ministre de la défense Sékouba Konaté, a fourni des explications sur le déplacement de l'ex-chef de la junte à Labé à la veille du tragique événement au stade de Conakry. Devant le tribunal criminel de Dixinn ce mardi 14 novembre, Kamara a souligné trois raisons principales justifiant ce déplacement.

« La première raison, c'était qu'il était invité par les notables de Labé et qu'il accordait beaucoup de prix à cette invitation », a déclaré Kamara. Il a ajouté que Dadis considérait cette invitation comme émanant des autorités locales, symbolisant des valeurs morales et représentant un poids so-



cial. La deuxième raison invoquée était la volonté de Dadis de ne pas donner l'impression qu'une partie du territoire lui était interdite, tandis qu'une autre lui était accessible. Enfin, la troisième raison était la volonté d'apparaître comme le président de tous les Guinéens, au-dessus des différences politiques et militantes, soulignant l'obligation morale et le devoir républicain de traiter tous les citoyens sur un pied d'égalité.

Interrogé sur ces raisons, Kamara a souligné qu'elles étaient d'ordre républicain et correspondaient aux obligations d'un chef d'État. À la question de savoir si ces raisons justifiaient le déplacement à Labé, Kamara a répondu avec concision : « Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres. »

L'avocat de Dadis Camara a ensuite demandé à Kamara s'il recommanderait les mêmes raisons à Dadis pour un tel déplacement. « Tout ce qui a un caractère républicain et contribue à l'unité nationale ne peut être soutenu et encouragé que par tous les patriotes. Tout ce qui renforce le pacte républicain, je suis partisan de cela », a répondu Kamara.

Interrogé sur la nécessité d'une vérification approfondie avant le déplacement présidentiel, Kamara a souligné qu'il existe un protocole de sécurité prévoyant qu'une délégation précède le chef d'État pour s'assurer des conditions d'accueil. En conclusion, Kamara a affirmé que, compte tenu des raisons évoquées, le voyage de Dadis à Labé était opportun.

Souleymane Bah

Les partisans du RPG défilent

Un appel vibrant pour le retour d'Alpha Condé et la libération des dignitaires détenus



Des partisans fervents du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) ont convergé vers la Sig Madina ce mardi 14 novembre 2023, comme prévu dans notre précédent reportage. Brandissant des pancartes et des banderoles proclamant «Alpha Condé, l'unique solution pour la Guinée», ces manifestants, majoritairement composés de jeunes et de femmes, ont exprimé leur soutien inébranlable à l'ancien président et réclamé sa réintégration au pouvoir.

Au cœur de leurs revendications figuraient également la libération des anciens dignitaires du régime déchu, détenus pour des allégations de corruption et de détournement. Les noms de Kassory, Diané et Oyé Guilavogui étaient inscrits en lettres audacieuses sur les pancartes, illustrant la demande pressante de ces partisans.

Accusant le Comité National pour le Rassemblement et le Développement (CNRD) dirigé par le Colonel Mamadi Doumbouya d'être à l'origine des crises qui secouent actuellement la Guinée, les manifestants ont argumenté que la seule solution viable pour sortir le pays de cette situation était le retour d'Alpha Condé.

Une manifestante a souligné les difficultés économiques et sociales actuelles, déclarant : «Nous sommes là parce que les femmes souffrent, les femmes sont fatiguées, il n'y a pas de boulot, nos enfants ne travaillent pas, les jeunes ne travaillent pas. Nous souffrons énormément, le prix du pain est monté à 5 mille francs, alors qu'au temps d'Alpha Condé le pain était à 3 mille. Il n'y a pas d'argent, la souffrance est là, on sort le matin jusqu'à la nuit on ne gagne rien. Nous voulons le retour d'Alpha Condé. C'est lui seul qui peut nous sortir de cette souffrance.»

La manifestation, bien que brève, s'est déroulée sans incidents notables. Peu avant la dispersion du rassemblement, des agents de sécurité sont arrivés sur les lieux pour assurer la tranquillité publique.

Cependant, certains habitants de la Sig ont exprimé leur désapprobation envers ces manifestants, les accusant d'être manipulés. En privé, une femme a affirmé que ces individus ne représentaient pas véritablement les militants du RPG, mais plutôt des personnes manipulées ayant reçu de l'argent pour semer le désordre.

Algassimou Diallo

Le Procès du 28 Septembre

Me DS Bah accuse le Col. Pivi d'organiser sa propre fuite...

Le procès des événements du 28 septembre a repris avec force ce lundi 13 novembre, marqué par l'absence remarquable du colonel Claude Pivi parmi les accusés. Les avocats ont soulevé des inquiétudes quant à leur sécurité, affirmant que des menaces pèsent sur eux.

Maître Alpha Amadou DS Bah a déclaré au tribunal : « Nous ne nous sentons pas en sécurité », soulignant que « plusieurs récits font état de personnes suivant des avocats de manière incognito ». L'avocat des parties civiles a également fait remarquer que, depuis le début de l'affaire, aucune mesure concrète n'a été prise pour assurer la sécurité de tous les intervenants dans le procès. Il a appelé les responsables de la sécurité à proposer des solutions concrètes pour garantir la sécurité de tous les participants.

Maître DS Bah a souligné l'impact négatif de l'absence de Pivi sur le procès, notant que certains témoins l'ont formellement incriminé. Il a exprimé le souhait que cela

se fasse en présence de l'accusé et a souligné l'importance de la phase ultime de confrontation entre les accusés, soulignant les contradictions entre les déclarations de Pivi et de la plupart des autres accusés.

Pour Maître DS Bah, la présence de Pivi dans le box des accusés est une « nécessité absolue ». Il a affirmé que, puisque le colonel est toujours en fuite, on attend qu'il soit appréhendé, accusant Pivi d'avoir organisé sa propre fuite. L'avocat a rappelé que l'ancien ministre chargé de la sécurité présidentielle est poursuivi pour des crimes très graves liés à l'affaire du 28 septembre. Il a insisté sur le fait que Pivi doit répondre de ses actes



devant la justice, ajoutant qu'ils attendent son retour volontaire ou que la traque continue pour le ramener de force.

Aziz Camara

Accident à Gbessia

Un camion remorque déverse le chaos sur la route transversale N°2



Ce week-end, les rues de Gbessia ont été le théâtre d'un spectaculaire accident de la circulation, laissant derrière lui un sillage de destruction sur la transversale N°2. Bien que fort heureusement aucun décès ne soit à déplorer, les dégâts matériels sont considérables.

L'incident s'est déroulé à la Cité de l'Air, située dans la commune de Matoto, où un imposant camion remorque a violemment heurté plusieurs véhicules avant de se renverser, transformant la chaussée en un tableau chaotique. Les témoins oculaires rapportent que le con-

ducteur du camion et son apprenti ont été blessés dans l'accident.

Quatre véhicules, pris au piège de la folie mécanique, ont subi d'importants dommages, l'un d'entre eux étant réduit à l'état de débris par le poids massif du porteur. Un proche du chauffeur du camion a révélé que la défaillance du système de freinage est probablement à l'origine de ce drame routier.

Cette tragédie souligne une fois de plus le danger croissant des accidents de la circulation sur nos routes, appelant à une vigilance accrue et à des mesures préventives pour inverser cette tendance alarmante.

Souleymane Bah

Proces 28 sept 2009

Le général Sanoh, ex CEMGA révèle à la barre que 4 camions militaires ont embarqué 155 corps

L'ex chef d'état major général des forces armées (CEMGA) guinéennes, le général Oumar Sanoh, a été entendu par le tribunal criminel chargé de juger les crimes et autres graves exactions commis le 28 septembre 2009, révélant au passage qu'il y a eu au moins 155 corps qui ont été embarqués dans 4 camions ce jour-là.

« Au stade 28 septembre, ils ont embarqué les corps dans 4 camions. Les 3 (camions) ont été obtenus par mon canal à travers l'aide de l'ex ministre de la santé, Colonel Chérif Diaby. La dame française qui travaillait au compte de la croix rouge, a dit avoir embarqué 155 corps dans ces camions selon les chauffeurs qui ont transporté ces corps. Après avoir les envoyés à l'hôpital Ignace Denn, ces chauffeurs les ont ramenés au camp Samory, à leur initiative, puisqu'ils ne pouvaient pas les abandonner là-bas. C'est ainsi, après le camp Samory, ils sont rentrés », a déclaré Sanoh,

Sanoh a expliqué aupa-

ravant comment il a reçu un coup de fil de la patronne de la Croix Rouge à l'époque (Ndlr : la Française), après le massacre ait été perpétré, pour lui signifier qu'ils étaient en manque d'ambulances.

« Elle m'a dit qu'il y a beaucoup de morts et de blessés. Elle m'a demandé si je pouvais l'aider à avoir d'autres ambulances pour convoier les blessés. Que sur place qu'ils n'ont qu'une seule ambulance », a déclaré Sanoh.

L'officier supérieur a détaillé comment il a appelé l'ex ministre de la santé (Ndlr : le colonel Abdoulaye Chérif Diaby) qui lui a dit qu'il était sur la route de Coyah. Selon lui, le colonel Diaby lui a

souligné que toutes les ambulances de l'armée n'étaient pas disponibles, parce que « sur cales ».

Sanoh a poursuivi en expliquant comment ils a poursuivi les contacts et qu'une ambulance de l'hôpital Donka a pu rallier le stade du 28 septembre où les morts et les blessés étaient entassés.

« La dame m'a confirmé qu'il y a 2 ambulances mais que c'était insuffisant. C'est ainsi qu'elle m'a demandé si on pouvait avoir des camions », a-t-il précisé.

L'ex CEMGA a poursuivi sa narration des faits, expliquant comment 4 camions ont embarqué « 155 corps » vers l'hôpital Ignace Deen



mais faute de place, les chauffeurs auraient pris l'initiative de les envoyer au Camp Samory.

C'est la première fois qu'un officier de haut rang qui a vécu les faits donne publiquement un chiffre précis au sujet du nombre de personnes mortes au cours

de ces événements tragiques. Le pouvoir du capitaine Moussa Dadis Camara, l'ex chef de la junte militaire de 2008, n'a reconnu pour le moment qu'environ 57 morts. L'audition du général Sanoh se poursuit actuellement.

Alpha Amadou Diallo

Charles Wright réprimande les gardes pénitentiaires après l'évasion de Pivi

« Ma déception est palpable »



En déplacement à l'étranger lors de l'évasion spectaculaire du colonel Claude Pivi et de ses complices de la maison centrale de Conakry, le ministre de la Justice et des Droits, Char-

les Wright, exprime sa déception quant au déroulement de cet événement au sein de la prison réputée comme la plus sécurisée du pays. Confrontant les gardes pénitentiaires, Wright

annonce des mesures sévères à l'encontre des agents présents lors de l'opération.

« Ce que le président de la République a conféré à la justice est quelque chose d'exceptionnel. Malgré cela, la saisie de chanvre indien à la rentrée et les événements du 4 novembre ont eu lieu. J'ai visionné les vidéos de tout ce qui s'est passé. Ce n'est pas une histoire qu'on m'a racontée. Je suis profondément déçu, et je veux que ma déception soit entendue. Aujourd'hui, sans ces vidéos, on aurait pu croire à des accusations infondées. Parmi vous, tout n'est pas mauvais, mais quelques individus ternissent l'image de l'ensemble », déclare avec fermeté le minis-

tre de la Justice et des Droits de l'Homme.

« Si je n'avais pas les vidéos, je n'aurais pas cru... Quelqu'un entre à la maison centrale et reste de 4h à 5h. Ensuite, il s'en va. On vient, on frappe à la porte blindée, vous ouvrez, l'individu rentre, on embarque qui on veut, il sort et part. Et vous restez là sans qu'aucun appel ne signale l'incident. Car quand ils sont venus la dernière fois, ils n'ont pas informé toute la cour qu'ils allaient vous attaquer. Qui parmi vous n'a pas mon numéro ? La dernière fois, quand les détenus sont sortis pour vous attaquer, nous avons pu gérer la situation grâce à l'un de vous qui a appelé pour dire : 'Je suis sous la

table, ils ont réussi à casser la porte.' Nous avons réussi à identifier les coupables. Mais pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas cette fois-ci ? » s'interroge Charles Wright.

Le ministre de la Justice assure que les agents de la garde pénitentiaire qui « n'ont rien à voir là-dedans reprendront leur service et bénéficieront des avantages du statut. Certains parmi vous sont des pères de famille. En tant que ministre, je ne m'opposerai pas à des individus de bonne foi qui travaillent dignement, afin que le comportement de quelques-uns n'affecte pas l'ensemble. »

Souleymane Bah

Polemique

Le Conor envoie le ministre Lansana Béa Diallo dans les cordes...



Le ministre de la Jeunesse et des Sports Lansana Béa Diallo avait envoyé un courrier critiquant ouvertement le Comité de normalisation (CONOR) dirigé par l'ex ministre Mariama Satina Diallo. Selon lui, le CONOR menerait plusieurs activités sans se référer au ministère. Réponse du berger à la bergère, le CONOR a, dans une lettre réponse, déconstruit sèchement son argumentaire...

Ci-dessous la lettre du CONOR : <https://lindependant.org/>

A CONOR MJS – Courrier réponse

Alpha Amadou Diallo

Festival sur le fleuve Milo à Kankan

Une onde culturelle déferlante pour un développement durable

Kankan, la cité historique réputée pour ses rencontres culturelles et son hospitalité, a donné le coup d'envoi de la deuxième édition du Festival sur le Fleuve Milo. La cérémonie de lancement officiel, présidée par le gouverneur de la région de Kankan, a été le point de départ de festivités exceptionnelles. La présidente de la commission d'organisation, arborant une décontraction totale, a pris la parole pour exposer les enjeux majeurs et les attentes des organisateurs.

Dans un discours chaleureux, elle a exprimé sa joie au nom du comité d'organisation du festival. Elle a salué l'importance de maintenir cette tradition pour les générations futures, rappelant le succès retentissant de la première édition en septembre 2022. Tout en félicitant les initiateurs du festival, ainsi que les partenaires techniques et financiers, les autorités administratives et religieuses, elle a souligné l'objectif crucial de promouvoir et valoriser les expressions culturelles et artistiques de l'Afrique.

La présidente s'est réjouie de constater que le festival ne se limitait pas à la célébration, mais qu'il contribuait également à la for-



mation des jeunes locaux dans l'entrepreneuriat et la création de contenus digitaux, offrant ainsi des opportunités d'emploi dans la région de la Haute Guinée. En moins de deux ans, le Festival sur le Milo est devenu l'un des grands événements culturels de la Haute Guinée grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes.

Cette année, le comité d'organisation a choisi le thème «Eau, Culture Traditionnelle et Vivre Ensemble pour un Développement Durable». Un choix en phase avec la réalité que traverse actuellement le Fleuve Milo, menacé de devenir un lointain souvenir pour la population de Nabaya. La présidente a souligné l'importance cruciale du festival pour attirer l'attention des autorités sur les dangers qui

guettent le Fleuve Milo.

En présidant la cérémonie d'ouverture, le gouverneur de la région administrative de Kankan a félicité les initiateurs pour leur contribution au développement socioculturel de la ville. La cérémonie, suivant la logique de la première édition, a remporté un succès retentissant en sensibilisant les citoyens de Kankan et des régions avoisinantes sur l'importance vitale de l'eau dans la vie d'une nation. Dans son allocution, le gouverneur a officiellement déclaré ouvert le Festival sur le Fleuve Milo de cette année. Une nouvelle édition prometteuse, placée sous le signe de la préservation de l'eau, de la richesse culturelle, et du vivre ensemble pour un développement durable.

Mamadi Traoré

Retour en scène du procès historique du 28 septembre 2009

Cartes d'accréditation obligatoires pour les journalistes, présence renforcée des forces de sécurité annoncée

Dans une annonce diffusée lors du journal télévisé de 20h30 sur la RTG ce samedi 11 novembre 2023, le président de la cellule de communication du procès emblématique a confirmé la reprise des audiences du jugement des crimes liés aux événements du 28 septembre 2009 et des jours suivants. Selon les informations partagées par le journaliste Abdoulaye Djibril Diallo, cette reprise est programmée pour ce lundi 13

novembre 2023, avec une diffusion en direct prévue sur les médias qui couvrent l'événement.

Les journalistes assignés à la couverture de ce procès ont été expressément invités à se munir de leurs cartes d'accès, tandis que leurs homologues étrangers doivent être en possession de leurs cartes d'accréditation. Cette mesure, initialement suspendue par le président du tribunal,

le juge Ibrahima Sory Tounkara, pour permettre au parquet de préparer les dépositions des témoins, avait été prolongée en raison du débrayage des avocats guinéens. Ce dernier faisait suite à l'agression d'un des leurs par le procureur par intérim du TPI de Coyah.

L'annonce s'accompagne de la possibilité d'une présence accrue des services de sécurité lors des audiences. Cette situation découle

des circonstances entourant la tentative d'évasion de quatre des principaux accusés, dont trois ont été appréhendés par les forces militaires au pouvoir en Guinée. Notamment, l'ancien ministre de la sécurité présidentielle, Claude Pivi, soupçonné d'avoir des liens familiaux avec le commando chargé de libérer les fugitifs, demeure en fuite, accompagné de certains de ses complices.

Saliou Keita

Billet

« Vivre au jour le jour, voilà la définition du prolétaire », a écrit Gilbert Cesbron, écrivain français du XX^e siècle. Ce constat d'une triste réalité peut se faire sous tous les ciels et dans tous les temps. A retenir cependant que la majorité des prolétaires d'aujourd'hui se trouve dans les pays du Sud, notamment en Afrique.

Walaoulou BILIVOGUI

Tensions à l'Assemblée générale du Mouvement Syndical Guinéen

Les travailleurs indignés par le secret des négociations tripartites

Ce mardi 14 novembre, l'assemblée générale du mouvement syndical guinéen a débuté à la bourse du travail de Kaloum, laissant place à une atmosphère tendue en raison de soupçons entourant les syndicalistes chargés de mener les négociations avec le gouvernement et le patronat.



gère que des actions contraires aux aspirations des travailleurs guinéens pourraient être en cours.

Furieux, l'adjoint au secrétaire général du SLECG de Kaloum a appelé les travailleurs à assumer leurs res-

La réunion a été le théâtre d'une agitation croissante alors que des travailleurs exprimaient ouvertement leur mécontentement face au refus de leurs leaders syndicaux de permettre l'accès à la salle où se déroulaient les négociations à huis clos. Ils ont vivement critiqué l'attitude de leurs représentants syndicaux, exigeant que la réunion soit délocalisée dans la grande salle de la Bourse du travail, située dans l'enceinte de la cour, afin de rendre compte publiquement des discussions en cours.

Moussa Camara, secrétaire général adjoint du SLECG de Kaloum, a vivement condamné cette posture des responsables syndicaux, soulignant qu'elle était en contradiction avec les principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement d'un syndicat. «Ils tiennent ici une as-

semblée à huis clos, alors que c'est une assemblée élargie entre le syndicat et la base (...). Ce mouvement syndical est en train de passer à côté de l'essentiel. Lorsque la base mandate le mouvement syndical pour négocier, il est de leur devoir de rendre un compte-rendu fidèle et solennel à leur base», a affirmé Camara.

Il a également souligné que le fait d'organiser une assemblée à huis clos, alors que les travailleurs ont été conviés à une assemblée générale élargie, sug-

ponsabilités, les mettant en garde contre une confiance aveugle dans le mouvement syndical. «*Ce qu'ils sont en train de faire est anormal*», a-t-il déclaré avec véhémence. La scission apparente entre les travailleurs et leurs représentants syndicaux souligne les tensions croissantes au sein du mouvement syndical guinéen, mettant en lumière des divergences fondamentales sur la transparence et la représentation fidèle des travailleurs lors des négociations tripartites.

Souleymane Bah

Billet

J'entends des enseignants déclarer qu'ils n'ont pour mission que d'instruire les enfants, que l'éducation de ceux-ci relève de leurs parents. J'admets pour ma part que si les parents sont tenus de jeter les bases de l'éducation, l'école ne saurait se dérober de sa mission éducatrice sans laquelle elle ne produirait que des robots, des êtres sans âme.

Walaoulou BILIVOGUI

Tensions et Désaccords

Les travailleurs Guinéens contestent l'augmentation salariale par échelon...

Au cœur d'une réunion de compte-rendu à la Bourse du travail ce mardi 14 novembre, l'annonce de l'augmentation salariale par échelon a créé des vagues de mécontentement parmi les travailleurs, mettant les leaders syndicaux en porte-à-faux avec leur base.



Le président de la commission des négociations du mouvement syndical a justifié la décision des leaders d'accepter la proposition gouvernementale à la sortie de la rencontre. Expliquant avoir consulté les élus à la base, il a mis en avant les bénéfices potentiels de cette démarche. «Le moins payé de la hiérarchie C, avec un indice de 840, pourrait bénéficier de près d'un million en juillet 2025. Nous leur avons demandé s'ils étaient d'accord, ils ont dit non. Donc, nous allons finaliser les discussions avec le gouvernement pour rédiger le protocole d'accord dès janvier 2024, avec une augmentation de 20%. Les indemnités de logement et de transport connaîtront également des augmentations significatives», a déclaré Abdoulaye Barry.

Cependant, cette annonce n'a pas été bien reçue par tous. Aboubacar Diesto Camara, enseignant et responsable de la communication du Syndicat national de l'éducation (SNE), a exprimé sa déception face à ce qu'il considère

comme une simple « information » plutôt qu'un compte rendu. «*Il y a des non-dits. Ils veulent nous faire comprendre qu'il n'y aura pas de négociations en 2024 et 2025. Les travailleurs de Guinée ne sont pas d'accord. Nous voulons que les 35% soient payés rétroactivement à partir de ce mois de novembre. Nous demandons à nos leaders syndicaux d'être patriotes et de se rappeler qu'ils sont mandatés par la base*», a-t-il déclaré.

Abdoul Barry, président de la commission des négociations du mouvement syndical, a tenté de minimiser les critiques, arguant que les récriminations ne représentaient pas la majorité des travailleurs. «*Tout le monde ne peut pas être unanime. Il faut noter qu'il n'y a que les responsables syndicaux de Conakry ici. Nous avons discuté avec les responsables dans les 7 régions de l'intérieur, ils sont d'accord. À Conakry, une bonne partie de la salle est également d'accord*», a-t-il déclaré.

Abdoul Chaolis Diallo

Le Témoignage Évasif de Tibou Kamara

Un maillon manquant dans la quête de vérité des événements du 28 Septembre 2009

Le récit de Tibou Kamara suscite des sentiments mitigés parmi les acteurs clés du procès des événements du 28 septembre 2009. Maître Hamidou Barry, avocat représentant la partie civile dans cette affaire, exprime sa déception quant au témoignage du premier témoin, ancien ministre et conseiller en communication du capitaine Moussa Dadis Camara à l'époque des faits.



Selon maître Barry, le témoignage de M. Kamara n'a pas apporté les éclaircissements espérés concernant les crimes commis au stade du 28 septembre à Conakry. Le juriste s'attendait à un témoignage percutant, mais il affirme que l'ancien conseiller en communication n'a rien révélé de substantiel pour éclairer la lanterne du tribunal, des avocats de la partie civile et du parquet.

« On s'attendait à un témoignage miracle, mais j'ai été surpris que M. Camara n'ait rien apporté au tribunal, aux avocats de la partie civile et au parquet, parce que c'est nous qui avons besoin de preuves pour les événements du 28 septem-

bre, » déclare l'avocat Barry. Il souligne également que le témoin a refusé de répondre à certaines questions cruciales.

Maître Hamidou Barry exprime son étonnement face à la situation, soulignant le rôle clé que Tibou Kamara aurait pu jouer dans la recherche de la vérité. « Si tous les témoins sont comme ça, je crois que ce n'est pas la peine de retarder avec les témoins. Il ne nous a absolument rien apporté de nouveau pour édifier le tribunal. Il n'a pas voulu coopérer avec le tribunal. Un témoin, c'est quelqu'un qui vient dire ce qu'il sait de l'affaire. S'il avait accepté de dire la vérité, c'était une pièce ma-

trise dans l'affaire des événements du 28 septembre, » déclare-t-il.

Selon l'avocat, Tibou Kamara aurait dû être placé dans le box des accusés plutôt que de comparaître en tant que simple témoin.

« En principe, un tel témoin ne devrait même pas être témoin. Il devrait être des accusés pour venir répondre devant le tribunal criminel. Une personne qui a pris son téléphone, qui a communiqué, qui était en contact avec les accusés, une telle personne, soit elle est complice ou elle est co-auteur, elle ne doit pas être témoin, » affirme maître Barry. Selon lui, Kamara aurait dû être poursuivi en tant qu'accusé, compte tenu de son implication présumée dans les événements.

Malgré la déception initiale, Tibou Kamara reste à la barre pour répondre aux différentes parties impliquées dans le procès. L'ancien ministre a rejeté plusieurs questions cruciales relatives au massacre au stade, aux fosses communes, aux mauvais traitements infligés aux victimes, ainsi qu'aux réunions de crise qui ont suivi les événements du 28 septembre 2009.

Saliou Keita

Le Syli National sur le point de devenir le Nimba National?

Un débat lancé par Lamine Guirassy

Ce mardi 14 novembre, lors de l'émission «Les Grandes Gueules», le présentateur Lamine Guirassy a enflammé les discussions en soulevant la possibilité que le Syli national de Guinée puisse être rebaptisé Nimba national dans les années à venir.



Lors de cette émission, Lamine Guirassy s'est tourné vers Séga Diallo, vice-président du Comité de normalisation (Conor) de la Fédération guinéenne de football (Feguifoot), pour obtenir des éclaircissements sur cette question brûlante. La réponse de l'invité a été prudente, soulignant que cette décision devrait être débattue et décidée lors d'une assemblée générale.

Cependant, Lamine Guirassy, sûr de ses sources, a affirmé avec confiance : « J'ai l'information. Ça va s'appeler Nimba national. » Cette déclaration a suscité l'intérêt et l'intrigue, alimentant davantage les spéculations sur un possible changement de nom pour l'équipe nationale guinéenne.

Séga Diallo a tenu à clarifier que le pouvoir de prendre une telle décision n'était pas entre ses mains : « Moi je n'ai pas ce pouvoir-là. Le gouvernement peut solliciter la Fédération guinéenne de football qui arrive. Le comité exécutif va convoquer une

assemblée générale pour prendre une décision. Pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour. En tous cas, je n'ai pas d'informations là-dessus. »

Daouda Mohamed Camara, chroniqueur des Grandes Gueules, a exprimé son désaccord en qualifiant une telle proposition de « grosse bêtise », soulignant qu'il ne faudrait même pas envisager cette option.

Alors que le débat reste ouvert, la possibilité d'un changement de nom pour le Syli national en Nimba national semble avoir pris de l'ampleur, laissant les amateurs de football guinéens et la communauté sportive dans l'attente de développements futurs et de décisions officielles lors d'une éventuelle assemblée générale.

Algassimou L Diallo

Santé... Santé... Santé...

La physiothérapie en pratique

Comment ça fonctionne ? Est-ce efficace ?

La physiothérapie est une discipline qui a pour but d'améliorer la santé physique et de rétablir la motricité, notamment grâce à la manipulation, au chaud et au froid ou encore à l'électrothérapie. Est-ce que la physiothérapie est vraiment efficace ? Quelle différence avec la kinésithérapie ?

Définition : c'est quoi la physiothérapie ?

La physiothérapie est une discipline récente de la santé permettant de restaurer la motricité et de retrouver le maximum de ses capacités physiques. Apparue au début du XXe siècle, elle a recours à différents traitements, sans jamais utiliser de médicaments mais seulement en ayant recours à des agents naturels comme le chaud, le froid, les courants électriques ou encore l'eau.

Elle s'adresse à tout type de patients, de l'enfant à la personne âgée, et ce jusqu'aux soins palliatifs. Si la physiothérapie concerne majoritairement des personnes dont les capacités physiques sont atteintes, elle peut tout à fait s'adresser à des personnes en bonne santé qui souhaitent tout simplement se remettre en forme et améliorer leurs capacités physiques.

Indications : que soigne la physiothérapie ?

De façon générale, la physiothérapie soigne des incapacités physiques résultant de blessures ou de maladies pouvant toucher les muscles, les articulations ou les os : maux de dos,

Comment se déroule une séance de physiothérapie ?

Plusieurs techniques sont employées lors d'une séance de physiothérapie, dont chacune a ses spécificités et contre-indications. Il peut s'agir de massages et de rééducation (thérapie manuelle), mais aussi de traitements par la chaleur (thermothérapie)

ou par le froid (cryothérapie), par l'eau (hydrothérapie ou thalassothérapie) ou encore par l'électrothérapie (ultrasons, rayons ultraviolets ou infrarouges, lasers).

Certains physiothérapeutes utilisent également les ultrasons, l'électrostimulation et l'ionisation, une technique qui permet l'application locale et directe d'une solution anti-inflammatoire sur la région douloureuse de façon très précise.

Le traitement par physiothérapie étant très ciblé, il commence toujours par différentes questions (localisation, type de douleur, apparition des symptômes, moment de la journée, etc.), qui permettront au kinésithérapeute de mieux comprendre la problématique afin de choisir les techniques les mieux adaptées.

La plupart des techniques de physiothérapie ne sont pas douloureuses : les machines utilisées en électrothérapie peuvent parfois provoquer des picotements, qui ne sont néanmoins pas censés provoquer de douleurs. Certaines techniques, notamment les ondes de choc, peuvent – elles – être douloureuses : dans le traitement des tendinites notamment, elles provoquent des microtraumatismes au niveau du tendon pour accélérer la cicatrisation. Elles n'entraînent néanmoins pas d'effets secondaires.

Kinésithérapie ou physiothérapie : quelle différence entre les deux ?

La physiothérapie peut être pratiquée par les kinésithérapeutes, no-

tamment dans le cadre de la rééducation des muscles, des tendons ou parfois des articulations. En réalité, il n'existe pas de différence notable entre les deux pratiques. Comment distinguer les deux ?

La kinésithérapie désigne plutôt le traitement par le mouvement, avec des techniques comme des massages, une mobilisation manuelle ou des étirements ;

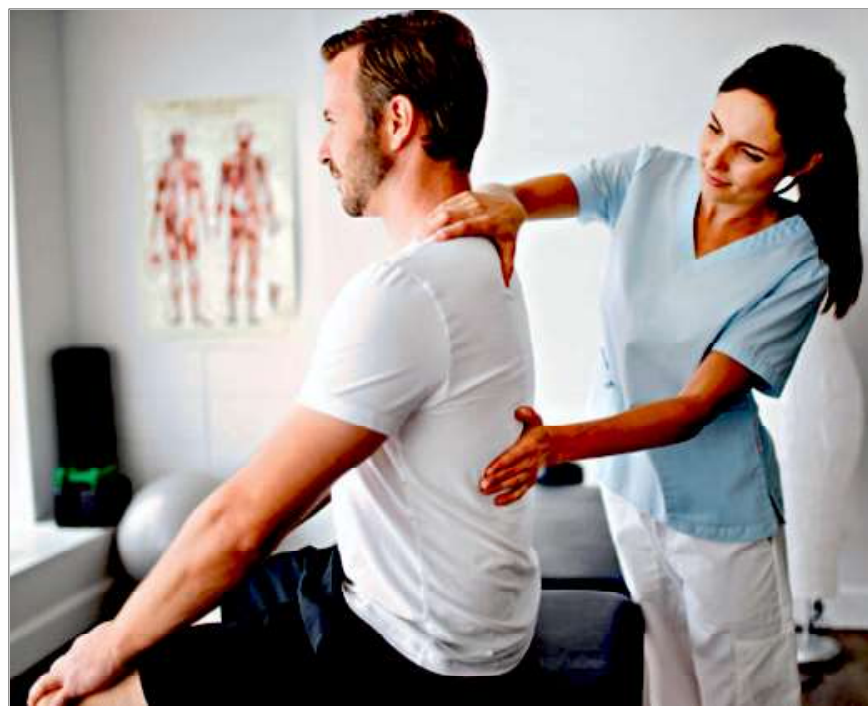
La physiothérapie, elle, désigne un ensemble de méthodes physiques utilisées par les kinésithérapeutes dans le cadre de leurs soins.

Au Royaume-Uni par exemple, les physiothérapeutes (kinésithérapeutes en français) pratiquent davantage le *hand-off*, c'est-à-dire qu'ils ne touchent pas le patient de leurs mains. Au Québec, la physiothérapie correspond également à la discipline que nous appelons kinésithérapie en France.

Physiothérapie ou ostéopathie ?

La physiothérapie est une profession médicale qui se concentre sur la rééducation et la réhabilitation.

Les physiothérapeutes sont des professionnels de la santé formés pour évaluer, diagnostiquer et traiter une variété de conditions physiques, telles que les blessures sportives, les douleurs articulaires et musculaires, les problèmes orthopédiques, les accidents vasculaires cérébraux, et bien d'autres. Ils utilisent des techniques de traitement tel-



les que des exercices thérapeutiques, la mobilisation articulaire, la stimulation électrique, et des modalités physiques comme la chaleur et le froid. La physiothérapie vise à restaurer la fonction musculaire et articulaire, à réduire la douleur et à améliorer la mobilité.

De l'autre côté du spectre, l'ostéopathie est une médecine alternative qui considère le corps dans son ensemble. Les ostéopathes examinent et traitent les patients en se concentrant sur la structure corporelle et son rôle dans la santé globale. Cette discipline repose sur l'idée que de nombreux problèmes de santé sont liés à des déséquilibres dans le système musculo-squelettique. Les ostéopathes utilisent des techniques manuelles douces, telles que la manipulation articulaire et la mobilisation, pour rétablir l'équilibre du corps et améliorer la circulation sanguine. Ils peuvent également conseiller sur le mode de vie, la nutrition et d'autres aspects de la santé. L'ostéopathie vise à traiter la cause sous-jacente des problèmes de santé plutôt que simplement à atténuer les symptômes.

Quel est le rôle d'un physiothérapeute ?

Le physiothérapeute est un spécialiste du mouvement et de la douleur. S'il ne prescrit et n'utilise aucun

traitement médicamenteux, il met l'accent sur la prévention et la rééducation.

Quels sont les bienfaits de la physiothérapie ?

La physiothérapie est à la fois une technique efficace pour traiter différentes pathologies (mentionnées ci-dessus), mais a aussi une action préventive contre les blessures potentielles.

Seus autres bienfaits sont notamment :

Une réduction de la douleur avec la diminution de médicaments ;

Une meilleure récupération après une blessure ou un AVC ;

La prévention des chutes, notamment chez les personnes âgées, et donc une diminution du risque de fracture ;

Une amélioration de l'équilibre.

Quels sont les différents appareils de physiothérapie ?

La physiothérapie est une discipline médicale qui utilise divers appareils et équipements pour aider les patients à récupérer de blessures, à soulager la douleur et à améliorer leur mobilité. Voici quelques-uns des différents appareils de physiothérapie couramment utilisés

(A suivre)

Topsanté

Scandale carcéral à Conakry

Plus de 1500 détenus à la Maison Centrale, certains sans dossiers, dénonce le ministre de la Justice

Dans une séance judiciaire marquée par la reprise des audiences après deux semaines de débrayage, le ministre de la Justice de la République de Guinée, Charles Wright, accompagné du représentant du Bureau Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a présidé un événement crucial au tribunal de première instance de Mafanco le 14 novembre.



Au cours de cette session, Charles Wright a vivement critiqué les violations des droits de l'homme qui sévissent dans les établissements pénitentiaires du pays. Il a souligné la situation alarmante à la maison centrale de Conakry, conçue pour héberger 300 détenus mais qui en compte actuellement plus de 1500. Le ministre a exprimé son indignation face à des cas où certains détenus se retrouvent sans dossier, et d'autres sont maintenus en détention depuis plusieurs années sans être présentés devant un juge.

Aimé Ntumba Kakola, le représentant du Bureau des

droits de l'homme de l'ONU en Guinée, a expliqué que leur implication découle d'une demande spécifique du ministre de la Défense, portant sur la lutte contre la détention préventive prolongée. Leur présence à travers cette structure judiciaire vise à accompagner le ministère dans cette entreprise.

La maison centrale de Conakry est aujourd'hui confrontée à une surpopulation carcérale inquiétante, un problème qui a suscité l'indignation du ministre de la Justice et des droits de l'homme. Charles Wright a appelé à une action concertée de tous les acteurs de la chaîne pé-

nale pour remédier aux questions de détention prolongée et de violations des droits de l'homme derrière les barreaux.

« En tant que gardiens de ce droit, toutes ces questions de violations des droits de l'homme nous interpellent. Nous devons travailler en commun accord avec tous les acteurs de la chaîne pénale pour faire de la réalité, au-delà des mots que nous entendons tous les jours, la détention et les droits de l'homme en milieu carcéral », a déclaré le ministre de la Justice, affirmant ainsi son engagement à résoudre cette crise carcérale.

Abdoul Chaolis Diallo

Mouvement syndical

L'accord historique qui évite la grève générale en Guinée

Les nuages menaçants de la grève générale se sont finalement dissipés au-dessus du ciel guinéen, laissant place à un compromis inédit. Mercredi dernier, la junte au pouvoir, représentée par le gouvernement, a réussi à conclure un accord crucial avec le mouvement syndical guinéen, écartant ainsi la perspective d'une grève qui aurait paralysé le pays.



Le ministre du budget a déclaré avec assurance que « la première garantie que nous donnons par rapport à la mise en œuvre de cet accord, c'est que lorsque vous signez un accord avec pour objectif d'apaiser la cité, la meilleure façon d'obtenir ce résultat, c'est de respecter l'accord. »

Les négociations, décrites comme difficiles et prolongées par Lanciné Condé, ont été guidées par la préoccupation de garantir l'applicabilité de chaque aspect de l'accord. « Si c'était pour donner quelque chose de pas prévu, on aurait fini il y a longtemps. On voulait s'assurer que chaque aspect soit mieux apprécié. Nous sommes partis sur quelque chose avec un calendrier qui est à notre portée, » a-t-il souligné.

Le gouvernement a également mis en place le Conseil national du dialogue social, un cadre de concertation permanent avec les acteurs sociaux, démontrant ainsi son engagement envers une résolution durable des conflits sociaux.

Le ministre de l'administration du territoire, Mory Condé, a souligné l'impératif de traiter les questions sociales avec sérieux, affirmant que « partout où la question sociale s'invite, il est du devoir de l'ensemble des membres du gouvernement de se mobiliser pour régler la question. » Il a expliqué que c'est cette

motivation qui a conduit à la participation active du gouvernement aux négociations avec le mouvement syndical.

Mory Condé a insisté sur le caractère ardu des négociations, soulignant que « nous avons négocié jusqu'à tard la nuit pendant plusieurs jours pour aboutir à cet accord qui dénote de la volonté du chef de l'État, du Premier ministre et de l'ensemble des membres du gouvernement de donner une réponse positive à la réclamation légitime et légale du mouvement syndical. »

L'accord final prévoit une augmentation échelonnée des salaires, atteignant 35% au total. À partir de fin janvier 2024, les salaires augmenteront de 20%, suivis de 5% en juillet 2024, 5% en janvier 2025, et enfin 5% en juillet 2025. Mory Condé a tenu à préciser que « le gouvernement n'a pas voulu signer un protocole sur la base d'une simple volonté de satisfaire le mouvement syndical. Ce travail a été fait dans la transparence totale en fonction des recettes. »

Cet accord marque ainsi une étape historique dans les relations entre la junte au pouvoir et le mouvement syndical guinéen, offrant un soulagement bienvenu à la population et ouvrant la voie à une période de stabilité sociale.

Souleymane Bah

Mali

Kidal, une petite ville et un immense symbole

L'armée malienne affirme ce 14 novembre 2023 avoir pris position dans Kidal (nord), fief des rébellions indépendantistes successives qu'a connues le Mali au cours de son histoire. Le contrôle de cette ville représente un enjeu aussi bien stratégique que symbolique.



Kidal est une petite ville et un immense symbole. Nichée aux confins du désert nord malien, entre les étendues sablonneuses parsemées d'acacias et les massifs montagneux de l'Adrar des Ifoghas, cette ville est le fief des rébellions indépendantistes successives qu'a connu le Mali au cours de son histoire. Les régions du nord du Mali sont désignées par les indépendantistes sous le terme d'Azawad.

Vidée de ses habitants

La ville de Kidal compte près de 30 000 habitants et la région éponyme 68 000, selon le dernier recensement officiel de 2009. La population de Kidal est majoritairement touareg, même si de nombreuses communautés y sont présentes.

Outre l'évolution démographique normale, la population de Kidal a considérablement augmenté ces derniers mois avec l'afflux de plusieurs milliers de déplacés internes, fuyant notamment les massacres de l'État islamique dans la région de Ménaka ou encore la progression de l'armée malienne et de ses supplétifs de Wagner – accusés d'exactions contre les civils – dans la région de Kidal.

Mais ces derniers jours, la vraisemblable imminence de combats et les bombardements de l'armée sur la ville ont suscité de nombreux départs. La ville s'est aujourd'hui, selon de nombreuses sources locales, largement vidée de ses habitants.

Objectif immédiat : le camp de la Minusma

Les autorités maliennes de transition ont fait de la récupération de l'ex-camp onusien de la Minusma un objectif à la fois militaire et politique.

La Minusma a quitté Kidal le 31 octobre dernier, dans le cadre de son retrait définitif du Mali, qui doit être achevé d'ici à la fin de l'année. La rétrocession de ses camps par la Minusma se fait auprès des autorités politiques maliennes. Pour les autorités maliennes de transition, l'armée nationale a vocation à investir ces camps « partout sur le territoire national ». Les rebelles du Cadre stratégique permanent (CSP), qui rassemblent essentiellement des groupes armés du Nord, signataires de l'accord de paix de 2015, s'y opposent et invoquent justement cet accord de paix : Kidal (comme Tessalit, Aguelhoc et Anefis, dans la

région de Kidal) était sous le contrôle des groupes rebelles lors de la signature de l'accord de paix, et le retour à Kidal de l'armée devait se faire dans ces localités selon les modalités prévues par l'accord : mise en place d'une armée nationale reconstituée intégrant des combattants issus des groupes armés signataires, installation d'autorités territoriales décentralisées.

En résumé, les autorités maliennes de transition ont fait de l'entrée de l'armée à Kidal une question de souveraineté nationale, tandis que les rebelles du CSP dénoncent une violation de l'accord de paix.

La médiation internationale pour le suivi de l'accord de paix, conduite par l'Algérie, ne s'est pas exprimée sur la reprise de la guerre et sur les responsabilités engagées.

Objectif symbolique : le berceau historique des rébellions

Au-delà de l'enjeu immédiat de la récupération du camp militaire laissé libre par la Minusma, la prise de Kidal est un immense symbole.

Cette ville, fief du CSP, est aussi le berceau de la rébellion indépendantiste de 2012 et toutes celles que le

Mali a connu dans son histoire (1916, 1963-1964, 1990-1996, 2012).

Aujourd'hui, les rebelles du CSP réclament uniquement l'application de l'accord de paix de 2015 et, en dépit de la reprise des hostilités, n'ont pas réactivé la revendication indépendantiste abandonnée lors de la signature de l'accord de paix. Mais beaucoup de leurs combattants et d'habitants de Kidal voient dans la reprise de la guerre une nouvelle opportunité à saisir.

Les autorités maliennes de transition ne se sont, elles non plus, pas officiellement retiré de l'accord. Mais beaucoup de soldats et de simples citoyens du sud du Mali voient, dans la reprise de la guerre, le moment tant attendu pour prendre leur revanche après la défaite militaire de 2012.

Les deux camps semblent convaincus de leur légitimité, sûrs de leurs forces et déterminés à combattre. Le retour au dialogue ne surviendra sans doute que lorsque le nouveau rapport de force aura été établi, par les armes.

Groupes signataires, rebelles, jihadistes et terroristes

Lors de sa création en avril 2021, le CSP rassemblait la totalité des groupes armés du Nord signataires de l'accord de paix de 2015, à savoir les ex-rebelles indépendantistes de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA, qui rassemble elle-même le MNLA, le HCUA et une branche du MAA) et les groupes de la Plateforme ayant toujours défendu l'unité du Mali (notamment le MSA et le Gatia). Aujourd'hui, les groupes de la Plateforme se sont majoritairement retirés du CSP, qui n'est plus composée que des mouvements de la CMA et d'une minorité des éléments qui formaient la Plateforme.

Enfin, les autorités maliennes de transition, dans leurs communiqués, affirment mener à Kidal une guerre contre des « groupes terroristes ». Un terme utilisé

depuis plusieurs mois par Bamako pour désigner, de manière indistincte, les groupes armés signataires de l'accord de paix de 2015 appartenant à la CMA, comme les groupes jihadistes du Jnim (Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans), lié à al-Qaïda, et de l'État islamique.

Le « gommage » de cette distinction entre les groupes armés portant des revendications politiques reconnues par l'accord de paix, et les groupes jihadistes qui ne sont pas impliqués dans cet accord, est une manière supplémentaire pour les autorités maliennes de transition de légitimer l'offensive en cours. Et une forme de contradiction interne, puisque les autorités maliennes de transition assurent demeurer engagées dans l'accord de paix de 2015.

De leur côté, les rebelles du CSP assurent que les groupes jihadistes sont également leurs ennemis. La porosité entre les groupes signataires et les groupes jihadistes est un fait établi : certains combattants sont passés des uns aux autres au cours des dernières années ; le HCUA, membre du CSP, est issue d'une scission d'Ansar Dine, lié à al-Qaïda. Surtout, dans la situation actuelle, les forces des groupes rebelles et celles d'al-Qaïda se concentrent toutes deux, dans le même temps, contre les forces armées maliennes. Mais les rebelles du CSP, s'ils ne peuvent nier cette convergence des intérêts, se défendent de toute coordination avec les groupes jihadistes. Le CSP et le Jnim revendiquent leurs actions séparément. En 2012, les forces maliennes avaient été vaincues par les attaques cumulées des groupes indépendantistes et des groupes jihadistes. Mais al-Qaïda et ses alliés avaient ensuite évincé les groupes indépendantistes, par les armes, pour occuper seuls les régions du Nord pendant plus de dix mois. Jusqu'à la reconquête de 2013, par les forces maliennes et leurs alliés de l'époque, les soldats français de l'opération Serval.